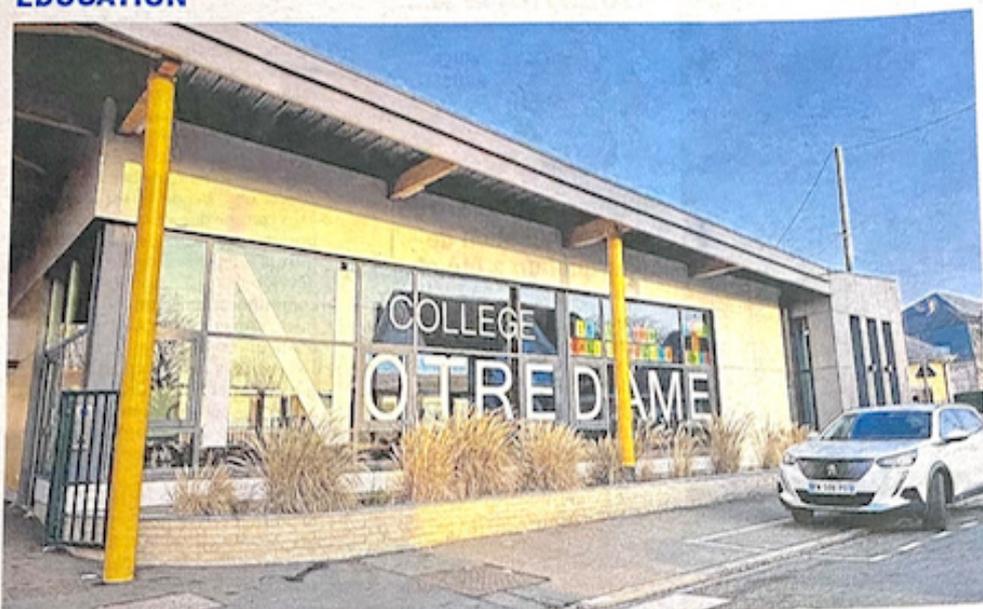


**ÉDUCATION**

Le flamand pourrait peut-être être enseigné au collège Notre-Dame de Wormhout.

## Le collège aimerait proposer l'enseignement du flamand

**WORMHOUT** L'Institut de la langue régionale flamande a été reçu au collège Notre-Dame. La cheffe d'établissement souhaiterait que les élèves puissent apprendre le flamand.

MANON DESMÉLIE

**D**epuis la reconnaissance du flamand en tant que langue régionale, l'apprentissage de la langue se développe dans les établissements scolaires. Seul problème pour le moment ? Le recrutement de professeurs.

C'est d'ailleurs un sujet qui a été abordé lors du conseil d'administration de l'Institut de la langue régionale flamande (ANVT) en décembre dernier. Des solutions ont été évoquées, mais elles ne sont pas concrètes pour le moment.

Aussi, le flamand est peu enseigné dans l'enseignement catholique et c'est ce qu'aimerait voir changer Angélique Arnould, cheffe d'établissement du collège Notre-Dame. « Une petite cinquantaine d'élèves m'en a

parlé l'an passé parce qu'elle avait déjà fait du flamand à l'école primaire. »

### UNE RÉUNION ORGANISÉE AVEC L'INSTITUT DE LA LANGUE RÉGIONALE FLAMANDE

La directrice a donc pris contact avec l'ANVT pour en discuter. « Mais ils m'ont dit que sans enseignant, ça allait être compliqué. » Et développer le flamand dans l'enseignement privé s'annonce aussi difficile. « Une demande doit être faite au rectorat », poursuit Angélique Arnould pour qui cette enseignement est important. « À Wormhout, nous sommes au cœur de la Flandre... »

La cheffe d'établissement met également en avant l'importance de cet apprentissage pour le futur. « C'est une langue porteuse pour l'avenir si les élèves décident plus tard d'aller travailler en Belgique. »

Le flamand serait pratiqué dans le cadre d'une matière appelée LCR (langue et culture régionale). Bien sûr, l'apprentissage serait en option dès la 5<sup>e</sup>. « Mais pour l'instant on n'a aucune information là-dessus et pas de retour. On croise les doigts, mais je ne sais pas si ça pourra se faire en septembre », prévient la cheffe d'établissement.

En tout cas, Angélique Arnould est ravie de sa rencontre avec l'association. « Jean-Paul Couché désirait qu'un représentant du diocèse soit là. Les échanges ont été riches et intéressants. On est au début de quelque chose ! » En attendant, les collégiens vont pouvoir découvrir le flamand lors d'une semaine qui y sera consacrée en mai. « Il y aura une intervention de l'association, des menus et du théâtre flamands », indique la directrice. ■

### Ce que compte faire l'association

Une délégation de l'Institut de la langue régionale flamande (ILRF) a été reçue au collège le 18 janvier par la chargée de mission à la DDEC (Direction diocésaine de l'enseignement catholique), Christine Decock. Le but ? Répondre à leur demande de conseils pour la mise en place d'une filière d'enseignement du flamand occidental dans le réseau de l'enseignement privé catholique.

« Après avoir présenté le cadre législatif et réglementaire de l'enseignement de notre langue régionale, nous avons fait le tour du dispositif à mettre en œuvre pour assurer la réussite de cet enseignement », explique Jean-Paul Couché, co-président de l'ILRF. Christine Decock présentera à la Direction diocésaine un

plan de mise en œuvre comprenant un courrier de sollicitation de candidatures aux enseignants de primaire et de collège du territoire diocésain. « Une intervention de l'ILRF devant des chefs d'établissements pourrait être programmée en mars prochain afin de présenter le projet. En cas de validation, il sera proposé au rectorat d'étendre aux enseignants du privé la formation programmée pour les enseignants du public. »

Si le projet est validé par l'enseignement privé, l'enseignement de la langue régionale sera proposé dans un premier temps en Flandre intérieure aux écoles primaires et aux collèges. Les effectifs concernés pourraient alors devenir rapidement importants.

CO  
Ni  
no

Le

W  
les  
ci  
co  
se  
pé  
de  
Pe  
ra  
s'  
le  
p  
s  
je  
n  
q  
h